

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 392 27 janvier 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

392

Domaine public

Le chantage

Il y a dans la politique, par définition, une épreuve des forces en présence. Epreuve des forces, et épreuve de force, conduite jusqu'aux batailles rangées des scrutins populaires.

Avant l'engagement, des manœuvres peuvent être décisives, donner l'avantage du terrain.

D'où les feintes, le bluff, les pressions ouvertes, à couvert. Admettons! Mais dans les limites de la règle du jeu. Une de ces règles, c'est le refus de la politique du pire, de la menace d'user de moyens mortels.

Cette transgression de la règle civique, la droite, si prompte à accuser les gauchistes de vouloir « casser la baraque », la droite qui tant aime élever au rang de vertu le sens de l'Etat, cette transgression, la droite s'y exerce aujourd'hui à un degré qui est celui du cynisme.

Son terrain, les finances fédérales. C'est le sujet numéro un de l'année 1977, mais aussi un des lieux où se prélève et se redistribue le revenu national.

Or il n'est plus à démontrer qu'à moins d'anémie pernicieuse, la Confédération a besoin de ressources nouvelles. Il est évident aussi que la TVA qui drainera ces recettes-là est un lourd impôt de consommation, impôt proportionnel et non progressif, ce qui devrait rendre son acceptation aisée à la droite et lourde à la gauche.

Mais, ultra, la droite a décidé d'imposer à l'Etat une remise en cause de ses tâches naturelles. Elle veut les caisses vides comme une manière de révolution blanche. Certes, les plus excités de cette tendance n'ont pas réussi, en apparence, lors du budget 1977 et de la discussion du paquet financier, à entraîner le Parlement.

Escarmouches perdues, sans signification. Car la bataille se joue maintenant. A la suite d'une motion bourgeoise, le Parlement va revoir son plan financier à moyen terme. Objectif: équilibre des finances en 1980, avec la TVA.

D'où, rendu public en février, un nouveau plan financier, programme de compression qui touchera les grands secteurs de dépenses: routes nationales, caisses-maladie, agriculture, etc.

La droite l'attend. Elle l'exige drastique. Elle demande qu'il s'étende au-delà de 1980. Elle (toujours la même image) veut saigner à blanc.

Par tous ses canaux d'information, elle a fait savoir qu'elle se déterminerait sur le paquet financier en fonction de l'importance des économies. Si ce chantage n'était pas compris et accepté, c'est plus d'un million (insinuation de la « Weltwoche » du 19 janvier) qui serait mis au service de la propagande pour le « non ».

Ce terrorisme déclaré devient insupportable. Il appelle une réaction claire du Conseil fédéral, pour des raisons de morale politique et aussi parce que l'accumulation des mesures impopulaires préparées a toutes les chances de renforcer le courant de « Neinsager » et de précipiter l'échec que l'on veut éviter.

Dès maintenant, il faut affirmer, contre-offensivement, que ces économies ne peuvent être imposées sous la menace. Il est bon de savoir que leur base légale sera un arrêté urgent, voté par le Parlement, et soumis au référendum.

L'opportunité de ce référendum aura à être examinée par la gauche.

L'acceptation du chantage cynique a ses limites.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Le poids des médecins sur la politique de la santé : Les impasses de la fin du siècle — Annexe de la page 1 : Le calcul de la droite — Le guide bleu-bleu; p. 4 : Genève : Une défaite nécessaire, celle de M. Vernet; p. 5 : La prime aux (sur)producteurs; p. 6 : Point de vue; p. 7 : Dans les kiosques : Les pionniers — Des Suisses ailleurs; p. 8 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Créations au rabais — Etats d'âme et états de service — Pour le maintien des droits populaires.

Les impasses de la fin du siècle

Le nombre et la qualité des médecins, c'est une chose acquise, ont des répercussions importantes sur le coût de la santé. En fait, dans le système actuel, plus l'« offre » en équipement, en médecins et en personnels est élevée, plus la demande de la population croît et plus les coûts augmentent. L'accroissement de la densité médicale peut paraître un phénomène souhaitable en soi; mais sans modifications du mode de dispensation des soins, la rapidité du processus d'augmentation va entraîner des maladaptations entre offre et demande et alimenter le processus en spirale montante. Bref, « si l'on ne repense pas l'organisation actuelle, si on ne l'adapte pas, il y a un risque que ce processus ne se traduise par une incitation de la population à recourir très fréquemment aux services de

santé et par une propension des médecins à multiplier les actes médicaux »¹.

Le problème est donc assez clairement posé. Et depuis des années. Pourtant l'on constate que la politique suivie en matière de formation des médecins, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en reste au stade des affrontements doctrinaires (voir DP 391), du laisser-faire.

Déjà, les limites budgétaires du développement du système de santé laissent prévoir des impasses graves. L'étude de la démographie médicale illustre cruellement le phénomène. Fixons quelques chiffres !

¹ « Démographie médicale en Suisse — Santé publique et prospective 1900-1974-2000 » (p. 266). Office de statistique de l'Etat de Vaud, 1976.

Le phénomène, sur le plan général, est patent : l'accroissement du nombre de maturités, celui du nombre d'étudiants, va se poursuivre ces prochaines années. Il est illusoire d'attendre on ne sait quelle régulation spontanée de ce phénomène qui s'est précisé depuis le milieu des années soixante : la proportion des étudiants d'origine suisse par rapport à la population suisse de vingt à vingt-quatre ans (pour prendre une base de référence) passe de 4,1 % en 1950 à 5,1 % en 1960; en 1970, elle s'élève à 8,3 et atteint 10,8 % en 1975... Les maturités délivrées sont donc régulièrement plus nombreuses (la Société Université et Recherche évaluait en 1975 que leur total augmenterait encore d'environ 3000 en cinq ans).

Le Groupe de prospective de Saint-Gall estimait en 1971 que le nombre d'étudiants ne croîtrait pas suffisamment vite pour satisfaire les besoins de l'économie. Le Conseil suisse de la science prévoyait, lui, en 1972, que le nombre d'étudiants en Suisse atteindrait de 65 000 à 85 000 vers 1985 (variante possible : 78 000 en 1990). Ces perspec-

tives définies par le Conseil suisse de la science sont plausibles. Les générations sont nombreuses jusqu'en 1970 environ où, malgré la diminution de la natalité depuis 1964-1965, le nombre des

naissances est encore supérieur à celui de 1960. C'est dire que, potentiellement, les candidats aux études longues vont croître encore d'ici 1985, et au-delà si les taux de fréquentation des écoles secondaires augmentent eux aussi.

De 2000 à 7000 médecins

L'évolution est bien sûr semblable dans le secteur qui nous préoccupe, la médecine. Le nombre des médecins autorisés à pratiquer a crû de 2000 en 1900 à plus de 7000 en 1975; la densité médicale a environ doublé en trois quarts de siècle (elle avait quelque peu fléchi autour de 1960, l'augmentation du rythme démographique ayant dépassé, en raison de la forte immigration, le rythme d'augmentation du nombre des médecins). La progression est très nette (voir le tableau ci-dessous) depuis 1965 pour les étudiants, depuis 1970 pour les assistants; elle le sera dès 1977-1978 pour les médecins en activité.

D'où la possibilité de fixer des points de repères relativement sûrs : la durée de formation est d'environ quinze ans entre le début des études et l'installation; même si elle se raccourcissait, les médecins qui exerceront en 1988 sont déjà ins-

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, ASSISTANTS ET MÉDECINS ACTIFS

| | 1950 | 1960 | 1965 | 1970 | 1975 | Indices 1975 arrondis | |
|------------------------------|------|------|------|------|---------------------|-----------------------|----------|
| | | | | | | 1950=100 | 1965=100 |
| Etudiants en médecine | 3200 | 3100 | 4600 | 6200 | (6800) ² | 210 | 150 |
| Médecins assistants | 1800 | 2000 | 2300 | 2900 | 4500 | 250 | 200 |
| Médecins actifs ³ | 4200 | 5100 | 5500 | 6000 | 7000 | 170 | 130 |
| Médecins en activité | 6000 | 7100 | 7800 | 8900 | 11 500 | 190 | 150 |
| Habitants par médecins | 790 | 740 | 760 | 700 | 550 | (140) | (140) |

² Chiffres du bulletin des médecins suisses.

³ Praticiens essentiellement, employés. Non compris les médecins ne pratiquant pas ou peu.

MÉDECINS EN ACTIVITÉ

| | 1970 | 1975 | 1978 | 1988 | 2000 |
|-----------------------|------|--------|--------|--------|---------------|
| Médecins en activité | 8900 | 11 500 | 13 600 | 18 000 | 22 000/25 000 |
| Habitants par médecin | 700 | 550 | 470 | 360 | 300/270 |

tallés en pratique, ou sont déjà entrés dans les facultés; le nombre des médecins de l'an 2000 peut être estimé par projection (il dépendra des taux d'accès à l'Université et des taux de passage entre les divers examens).

Dans une dizaine d'années, il y a lieu d'estimer, avec une marge d'erreur faible, que l'on dénomblera environ 18 000 médecins en activité, assistants et praticiens, y compris les employés. Soit environ un médecin pour 360 habitants! C'est une densité nettement plus élevée en tout cas que celle qui a souvent été citée, de un pour 450-500 (qui n'est pas une recommandation du Conseil de l'Europe, contrairement à ce qui a été souvent entendu).

Et en l'an 2000? Si l'on voulait en rester à cette proportion de un médecin pour 360 habitants (1988), il y aurait lieu, et cela dès 1977, de pratiquer des coupes sombres dans le nombre des candidats médecins. Avec environ 100 000 premières propédeutiques réussies par an, comme autour de 1970, on atteindrait le total impressionnant d'environ 25 000 médecins, soit approximativement un médecin pour 270 habitants à la fin du siècle.

On peut donc affirmer que l'accélération du nombre des médecins en 1970-1975 et 1985-1980 est préoccupante, même pas eu égard à l'accroissement intrinsèque de la densité médicale, mais principalement pour les raisons suivantes:

— La rapidité du passage du simple au double, en fait de densité médicale, est telle qu'il y a un risque de perte de maîtrise face à l'accélération du processus qui entraînera des déséquilibres et des maladaptations.

— Des problèmes de formation découlent inévitablement de cette croissance accélérée des effectifs: des modifications des rapports entre les effectifs des médecins praticiens, des assistants, des étudiants et du personnel infirmier sont à prévoir.

— Les relations avec l'ensemble des formations universitaires et les autres personnels de santé devront être repensées; s'ensuivront à n'en pas

douter des changements quant aux rôles, aux statuts et aux rémunérations.

Sans une mise au point préalable, des incidences financières abruptes peuvent résulter d'une telle évolution, si on ne veille pas à se préparer dès aujourd'hui, à l'exercice d'une médecine pour les années 1985 et 2000, une médecine qui sera fort différente de celle pratiquée en 1970.

Il est urgent de définir une ligne directrice, de rechercher un « consensus » en vue d'organiser la formation, la distribution médicale et les modalités de dispensation des soins. C'est d'une doctrine de transition dont nous avons besoin, subordonnée clairement à une vision prospective.

(à suivre)

ANNEXE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le calcul de la droite

Veut-on un exemple de la façon dont la droite (voir p. 1) helvétique fonde son chantage à propos des finances fédérales et de la prochaine votation à ce sujet? Voyez par exemple l'un des derniers bulletins de la Société pour le développement de l'économie suisse (11 janvier 1977)! Commentaire d'actualité intitulé « Pour une gestion économe des finances fédérales ». Rappel: la constitution, juste après le vote final des Chambres sur le nouveau régime des finances et de la fiscalité fédérales, d'un « comité d'action pour une gestion économe des finances fédérales » qui entend agir « en faveur d'une politique financière économe adaptée aux circonstances » et s'opposer « à des mesures budgétaires qui n'envisageraient que des majorations de recettes ». Les pions sont sèchement poussés; et la manœuvre doit acculer le Conseil fédéral à introduire la TVA sans que soit garantie la poursuite d'une politique sociale digne de ce nom. Préambule: « Le critère décisif qui permettra de juger si le Conseil fédéral est réellement résolu à mener une politique d'économies efficace et par

conséquent à procéder à un assainissement véritable des finances fédérales sera le plan financier qui décide l'évolution d'ici 1980 et qui, selon la décision du Parlement, est en voie de remaniement ».

Le prix à payer pour le soutien de la droite aux projets du gouvernement: « Ce remaniement ne doit pas porter seulement sur des économies ponctuelles et limitées comme celles qui ont été opérées dans le budget 1977; il doit traduire une nette volonté d'abandonner la politique par trop expansive qui a été suivie jusqu'ici en matière de dépenses. Ce changement d'orientation à donner à la politique des dépenses publiques s'impose en raison du revirement subi par l'évolution économique et de ses conséquences négatives sur les recettes fiscales ».

Sinon, c'est l'impasse budgétaire, froidement annoncée et envisagée: « Les milieux qui appuient le comité « pour une gestion économe des finances fédérales » ne pourront se rallier au « paquet fiscal » que dans la mesure où le plan financier tiendra compte de cette analyse et reflétera de façon convaincante un infléchissement correspondant de la politique des dépenses ».

Le guide bleu-bleu

Un nouveau « Guide bleu » de la Suisse vient de sortir (1977). Agréable, bien documenté, utile. Les auteurs se sont renseignés à la source. C'est ainsi que les Lausannois ont lu avec plaisir cette description de leur musée cantonal. « Avec M. René Berger comme Directeur-conservateur, le musée cantonal des beaux-arts de Lausanne, où de fréquentes manifestations sont organisées, est l'un des plus dynamiques de la Suisse; son caractère de « musée expérimental » permet aux artistes de notre temps d'exposer leurs productions les plus récentes et d'entrer en contact direct avec le public » (p. 215). Il faut un regard bleu et étranger pour mesurer son bonheur.

GENÈVE

Une défaite nécessaire : celle de M. Vernet

A Genève, canton-ville, les luttes pour un environnement plus vivable sont d'une actualité particulièrement aiguë. Les Confédérés en visite peuvent bien être frappés souvent par une certaine qualité urbanistique de la cité de Calvin, il reste qu'une majorité de Genevois est insatisfaite et s'avoue concernée par les enjeux « écologiques » au sens large. Et de fait, les « écologistes » gagnent, au bout du lac, toutes les batailles qu'ils engagent. Mais finalement, ils perdent la guerre : leurs victoires ne retentissent pas, et de loin, aussi profondément qu'on pourrait l'espérer sur l'organisation générale de la ville, sa circulation, ses constructions diverses (mis à part quelques réalisations exceptionnelles) notamment.

Un bilan plus précis et plus détaillé de cette évolution devra être dressé. Les composantes « écologiques » ne seront pas seules alors à entrer en ligne de compte. Mais il est d'ores et déjà possible de faire le point de ce divorce flagrant entre les perspectives ouvertes par ces mobilisations majoritaires successives et la médiocrité banale des réalisations pratiques.

La raison de la profonde défaite de la majorité genevoise acquise au respect de l'environnement est somme toute simple.

Toute mobilisation de l'opinion, voire du corps électoral, contre un projet officiel signifie à coup sûr une débauche d'énergie pour les amateurs qui l'organisent. En face, pour M. Vernet, chef du Département des travaux publics, et ses fonctionnaires, il suffit de multiplier les projets... que la majorité automatique du Grand Conseil approuvera !

Un exemple parmi d'autres.

Le projet aberrant de parking sous la gare de Cornavin avait dû, il y a six ans, être retiré sous la pression de l'opinion publique. Il prévoyait, rappelons-le, la création d'une immense zone

réservée à la circulation, les piétons étant renvoyés dans des galeries souterraines mais marchandes. La suprématie des transports privés s'en trouvait renforcée alors que les transports en commun étaient (et demeurent) sous-développés par rapport aux autres villes suisses (voir l'étude de la communauté d'intérêt pour les transports publics).

Aujourd'hui, le projet est repris sans modification notable, la conjoncture devant favoriser son acceptation, si l'on devine bien les petits calculs officiels. Là encore, un référendum doit être lancé... et peut aboutir. Le petit jeu continuera et l'on peut parier que ce n'est pas le Grand Conseil qui se fatiguera le premier.

Une riposte efficace

Une riposte efficace à la politique actuelle officielle existe pourtant : il faudrait mener la lutte, non pas seulement contre tel ou tel projet, mais contre ceux, magistrats, députés, partis, qui les préparent et les soutiennent.

Lors des dernières élections au Grand Conseil genevois, une stratégie qui ressemblait à cette proposition avait été élaborée par les organisations écologiques qui présentèrent alors devant le peuple cinq de leurs membres. Les cinq furent élus : les deux socialistes ne firent que renforcer une députation déjà convaincue; les deux chrétiens-sociaux restèrent courageusement fidèles à leur engagement, mais n'eurent aucune prise sur leur parti; quant au libéral — ironie du sort — il devint l'homme-lige de M. Vernet au Grand Conseil.

Finalement, la majorité automatique du Grand Conseil ne fut en rien ébranlée par l'irruption des écologistes sur les bancs des députés.

Deux solutions

L'intervention dans le domaine électoral n'est pas épuisée, précisons-le tout de même, et les élections au législatif cantonal et au Conseil d'Etat de

l'automne prochain devraient être l'occasion de tester d'autres solutions.

La première qui se présente à l'esprit est la constitution d'un « parti de l'environnement », comme on en caresse l'idée dans des milieux proches de de l'Association pour la protection des villages genevois.

On admettra que l'horizon de telles formations est le plus souvent trop restreint pour leur permettre de tenir complètement leur rôle dans la gestion des affaires publiques. D'autre part la position du Parti socialiste ferait obstacle, qui s'est fait le porte-parole de la plupart des revendications des défenseurs de l'environnement. En tout état de cause, le nouveau parti ne pourrait être qu'un parti de droite, mais « éclairé » en matière d'environnement...

La stratégie des écologistes pourrait également prendre la forme d'une mise en question systématique et orchestrée des partis et des magistrats, cela jusqu'aux élections.

On laisserait de côté les plate-formes électorales, les interpellations, motions et autres vœux pieux qui, dans ce domaine, sont neuf fois sur dix des attrape-nigauds, pour mettre en lumière les votes décisifs et les réalisations effectives des deux précédentes législatures.

Cette campagne d'information objective devrait être illustrée par la description des principaux alliés de M. Vernet au sein du Grand Conseil, lorsqu'il était question d'autoroute, de voies express, de parkings, de centrales nucléaires ou de l'aéroport; on mettrait ainsi en lumière l'action des libéraux Deriaz (déjà cité), Jaquet, du démocrate Milleret (tous trois fournisseurs du dit département); inutile en revanche de citer M. de Toledo : personne ne s'est jamais fait la moindre illusion sur le sérieux des préoccupations écologiques du Parti radical. Et pourquoi ignorer l'attitude ambiguë de deux magistrats, M. Fontanet, responsable des transports en commun, et M. Ketterer, encore que les places et les espaces verts créés par ce dernier ne puissent être passés sous silence.

Tous les problèmes d'environnement prendraient à Genève une autre orientation si cette campagne d'information aboutissait à un échec du conseiller d'Etat Vernet lors des élections au Grand Conseil et à son remplacement par un autre candidat libéral au Conseil d'Etat. Le Parti libéral est divisé; il y a quatre ans, c'est en tant que représentant de la tendance « dure » que M. Vernet avait éliminé le magistrat en place; lors des élections au Conseil national, les libéraux « humanistes » (qui comprennent les écologistes) prenaient leur revanche, et M. Peyrot, membre du Vorort, était remplacé par Mme Bauer-Lagier.

Sans concession

Modification des députations, et surtout modification des attitudes effectives, tels seraient les résultats d'une « campagne électorale » orientée dans cette direction (le critère écologique devrait bien sûr être l'un des critères envisagés parmi d'autres). Son succès n'a rien d'utopique. Les différentes organisations écologiques sont nombreuses et décidées.

La coordination de toute cette énergie devrait être possible. Mais sera-t-on d'accord de s'engager dans une campagne électorale sans concession ? Aux dernières élections cantonales, l'Association des riverains de l'aéroport de Genève accordait son soutien aux cinq candidats des associations écologiques; dans la foulée, elle citait le nom d'un député radical, comme s'il s'agissait d'un allié, alors que dans tous les votes décisifs, ce dernier s'était prononcé pour l'agrandissement de l'aéroport; parallèlement, la dite association ne soufflait mot des trois partis qui l'avaient soutenue sans défaillance, les partis communiste, socialiste et vigilant.

Le choix

On peut craindre que les défenseurs de l'environnement, les mouvements de quartier acceptent plus facilement la pollution de l'air et de l'espace que de se risquer à une campagne électorale sans faux-fuyants.

La prime aux (sur)producteurs

Lasse — ou se sentant incapable — d'engloutir toujours plus de millions dans le fameux compte laitier, Dame Helvétie veut punir ses incorrigibles (sur)producteurs de lait, qui n'ont pas craint de fournir l'an dernier, malgré la sécheresse, environ deux millions de quintaux de trop. Les centimes de retenue ne suffisant plus à endiguer la marée laitière, le contingentement par exploitation va donc entrer en vigueur pour un an dès le 1er mai prochain, dans l'attente du nouvel Arrêté sur l'économie laitière.

Acceptée par les organisations paysannes officielles (USP, UCPL), cette mesure transitoire pose au moins autant de problèmes qu'elle voudrait en résoudre.

Tout d'abord, on peut discuter le choix de l'année de référence pour le calcul du contingent livrable en 1977-1978; la Division de l'agriculture a décidé que ce serait la période du 1er mai 1975 au 30 avril 1976 pendant laquelle les livraisons ont déjà dépassé les fatidiques 27 millions de quintaux; la prendre comme période de référence constitue à la fois une injuste récompense aux fournisseurs d'excédents, et l'aveu officiel de l'impossibilité d'en revenir à la quantité de base déterminée par le Conseil fédéral.

Par ailleurs, la perspective du contingentement et des très fortes pénalisations en cas de livraisons supplémentaires va avoir dès les prochaines semaines de fortes répercussions sur le marché de la viande, déjà encombré à l'heure actuelle. On peut s'attendre à de nombreux abattages de vaches laitières, qui vont provoquer une baisse des prix à la production et donc l'obligation de congeler des centaines de tonnes de viande pour une durée indéterminée. En définitive, le système est ainsi bloqué que les excédents — de lait ou de viande comme de

tout autre produit agricole — ne peuvent être écoulés directement et à bas prix aux consommateurs, mais doivent subir une onéreuse « mise en valeur » par les soins de la Confédération.

Au lieu d'encourager la demande, on retient l'offre, — et on s'étonne d'avoir des surplus.

Au lieu de subventions à la vente, notre politique agricole prévoit le financement de mécanismes onéreux qui ne semblent pas avoir d'autre fin que d'éloigner les produits agricoles de leurs acheteurs potentiels. C'est bête à l'échelle nationale. Et monstrueux à l'échelle planétaire.

Evolution des livraisons de lait ¹

| Période de compte | Quantité de lait livré (millions q.) |
|-------------------|--------------------------------------|
| 1968/69 | 25,1 |
| 1969/70 | 25,1 |
| 1970/71 | 25,1 |
| 1971/72 | 26,8 |
| 1972/73 | 26,9 |
| 1973/74 | 27,7 |
| 1974/75 | 27,8 |

¹ Y compris le lait des zones franches.

Evolution de l'effectif des vaches ²

| Année | Nombre de vaches |
|-------|------------------|
| 1968 | 929 000 |
| 1969 | 908 000 |
| 1970 | 901 000 |
| 1971 | 869 000 |
| 1972 | 873 000 |
| 1973 | 889 000 |
| 1974 | 900 000 |
| 1975 | 891 000 |

² Recensement d'avril.

POINT DE VUE

La sociologie n'est plus ce qu'elle n'a jamais été

Peut-être ai-je mal lu. Peut-être n'ai-je rien compris à ces « Ambiguïtés de la démocratie locale »¹ prises en chasse par deux honorables sociologues, dans la jungle de deux villes jurassiennes, Delémont et Moutier.

Tant que les auteurs se bornent à présenter, à décrire des faits, je les suis.

Mais dès qu'ils tentent de les interpréter, de les presser comme des citrons, alors je ne comprends plus rien; ou plutôt: j'ai la forte impression que les auteurs nous bourrent le mou, qu'ils se fracassent contre des portes ouvertes et qu'ils enrobent quelques truismes de mélasse universitaire. MM. Bassand et Fragnière se sont donné bien de la peine pour mettre péniblement en évidence des évidences connues depuis belle lurette par les derniers des ivrognes prévôtois et delémontains: à savoir que c'est le pognon qui commande, que plus ça change plus c'est la même chose et que les socialistes et leurs annexes brassent le pétrin mais ne font pas beaucoup lever la pâte.

Avec les nuances locales qui s'imposent.

Tout cela valait-il une étude?

Plus généralement: les sociologues servent-ils à quelque chose? Si je devais en juger par le seul ouvrage de MM. Bassand et Fragnière, je dirais qu'ils ne servent à rien.

Les pages 27 à 125 de l'ouvrage cité présentent des faits, des descriptions (rappels historiques, partis politiques, etc.). Rien de fulgurant. Honnête travail de compilation. Rien à redire. Elles sont précédées par un exposé des méthodes que l'on pourrait qualifier de « variant de un peu

à très emmerdant ». Elles sont suivies d'une partie (pp. 127 à 148) qui est quelque chose comme « analytique », incluant quelques pages de conclusions.

Question: MM. Bassand et Fragnière en savent-ils plus sur la « structure du pouvoir » à Moutier et Delémont que les ivrognes dans ces mêmes villes?

Pour ce qui est de la quantité de faits à citer, sûrement. Pour ce qui est de leur analyse, sûrement pas.

A noter que les auteurs ne parlent jamais des bistros — ce qui est grave en même temps que révélateur. Parce qu'une enquête sociologique qui se respecte commence non pas par une recherche bibliographique mais par une tournée et même de multiples tournées de bistros. C'est élémentaire.

Donc, une étude intelligente devrait contenir, en plus de la liste des ouvrages consultés, celle des bistros fréquentés et des tournées payées aux autochtones.

Donc l'étude MM. Bassand et Fragnière se condamne à n'être discutée que par des sociologues et elle ne sera que d'une très maigre utilité à ceux que pourtant elle concerne.

Evidemment, elle aura un nombre non négligeable de lecteurs dans le Jura. Mais que vaut-elle leur apprendre? qu'il y a « de la stabilité dans le changement »?

Allons, Messieurs Bassand et Fragnières, vous serez sociologues lorsque vous aurez écouté autant de conversations de bistros et payé autant de tournées que vous aurez lu de livres de sociologie...

Il ne manque au fond qu'une chose dans votre bouquin: la vie. Celle des gens. La vie, quoi. Et ça ne se remplace pas par des citations de la Revue américaine des sciences politiques.

Vous voyez ce que je veux dire?

Je suis évidemment prêt à me faire offrir un verre, pour plus de détails. **Gil Stauffer**

DANS LES KIOSQUES

Uri: un parti unique

Rendez-vous, pour une fois, en Suisse centrale: signalons l'article légèrement provocateur paru dans « Freier Aargauer/Volksrecht » (18) sur les rares divergences entre les partis uranais. L'auteur, Alf. Arnold, analyse les mots d'ordre des trois partis de ce canton: PDC, radicaux, PS pendant la législature 1972-1975. Pour treize des quatorze votes cantonaux, les trois partis ont donné le même mot d'ordre. C'est uniquement sur le projet de loi sur la chasse que le PDC faisait bande à part...

Pour quarante-cinq votes (fédéraux et cantonaux), le PS a lancé dans 20 % des cas un mot d'ordre différent de celui du PDC et dans 17,7 % de celui du Parti radical. Les deux partis « bourgeois » n'ont de divergence que dans 4,4 % des cas.

Dans les trente et un votes fédéraux, le PDC a toujours donné le même mot d'ordre que le parti suisse, le Parti radical n'a donné que dans un cas un mot d'ordre différent de celui du parti suisse tandis que le PS a, à quatre reprises (12,9 %), donné un mot d'ordre différent de celui du PSS. Le peuple uranais a suivi en général ces consignes, puisqu'il a voté dans 78,6 % des cas selon les recommandations du Parti radical et du PS. Néanmoins il n'est pas inutile de noter que le peuple uranais a, plus d'une fois sur cinq, désavoué le mot d'ordre des partis qui se partagent les responsabilités gouvernementales dans le canton.

Alf. Arnold termine son article en relevant qu'en menant une politique autonome le PS uranais pourrait mieux se profiler auprès de ses électeurs qu'en s'alignant, par opportunisme, sur les positions des partis « bourgeois ».

Les pionniers

Le principal journal du canton de Schwyz s'appelle « Bote der Urschweiz » (Messenger de la Suisse primitive). Il paraît deux fois par semaine.

¹ « Les ambiguïtés de la démocratie locale », Michel Bassand et Jean-Pierre Fragnière. Editions Georgi, 1813 Saint-Saphorin.

Il annonçait, dans un récent numéro, que la Caisse d'épargne de Schwyz, qui bénéficie d'une garantie de la commune, a abaissé à 5 ¼ %, à partir du 1er janvier 1977, le taux des hypothèques en premier rang pour l'agriculture et la construction de logements.

Une nouvelle collection

— Le Centre d'éducation ouvrière d'Aarau a publié le premier cahier d'une collection paraissant sous son nom. Il s'agit de la reproduction

d'un exposé d'Helmut Zschokke sur l'auteur prolétarien suisse Jakob Bühler « un écrivain oublié à tort » (zu unrecht vergessenen Schriftsteller).

— Quelques journaux, dont « Vorwärts » (20.1.), rappellent les reportages photographiques des années trente d'Hans Straub, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-deux ans. De 1930 à 1941 Hans Straub a été reporter photographe de l'herbdomadaire illustré « Zürcher Illustrierte ». Les reproductions dans « Vorwärts » de photos sur la grève des ouvriers du tabac à Beinwil font souhaiter qu'un ouvrage soit consacré aux meilleures photos

d'Hans Straub. Il reste à coup sûr des trésors dans certaines archives photographiques helvétiques.

Les dépouilles

— Plusieurs journaux espèrent hériter les lecteurs des « Basler Nachrichten » et de la « National Zeitung » refusant de lire la « Basler Zeitung ». C'est ainsi que l'« Aargauer Tagblatt » publiera prochainement une édition pour le Fricktal, partie du canton d'Argovie tournée vers Bâle. Le journal « Basler Volksblatt », proche du PDC, a abandonné son sous-titre « Quotidien catholique pour les deux Bâle » et indique dorénavant « Quotidien pour Bâle-Ville, Bâle-Campagne et la région. »

Cela ne gênera pas la « Basler Zeitung » qui sera le cinquième quotidien suisse avec un tirage supérieur à 100 000 exemplaires chaque jour, les autres étant « Blick », « Tages Anzeiger » « 24 Heures » et « Neue Zürcher Zeitung », trois zurichois et un vaudois.

Pour en terminer avec la « National Zeitung », signalons qu'elle consacre l'ouverture de son avant-dernier « supplément politique et culturel » hebdomadaire à un revenant célèbre, dont beaucoup, en République fédérale d'Allemagne, scrutent avec attention le « come-back », Rudi-le-Rouge, Rudi Dutschke, victime à Berlin en 1967 (lors de la visite du shah) d'un attentat, et qui aujourd'hui milite sans trêve pour l'unité de l'extrême-gauche allemande. Outre ce portrait politique signé Roman Brodmann, lire aussi deux notes intéressantes, la première consacrée à la « Gazzetta Ticinese », la seconde à l'école de journalisme de Ringier qui entre dans sa deuxième année d'activité (vingt et un « privilégiés », budget: 600 000 francs).

Des Suisses ailleurs

Le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » met l'accent, fort opportunément avant les prochaines votations fédérales marquées par le retour des propositions xénophobes, sur l'existence des Suisses à l'étranger (à signaler également dans le même numéro du TA un long entretien de A.J. Seiler avec le cinéaste genevois Alain Tanner). Voici donc les chiffres (officiels, Département politique fédéral, 1974) qui cernent le nombre de nos compatriotes vivant à l'étranger, qui font l'expérience de l'hospitalité d'une « deuxième patrie ».

| Pays | Suisses immatriculés | Double-nat. immatriculés |
|----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| EUROPE. TOTAL | 100 664 | 99 692 |
| France | 29 938 | 62 254 |
| Allemagne fédérale | 24 428 | 12 933 |
| Italie | 12 446 | 7 055 |
| Grande-Bretagne | 8 464 ¹ | 6 415 |
| Espagne | 4 254 | 1 297 |
| Autriche | 4 166 | 1 938 |
| Belgique | 3 772 | 1 832 |
| Liechtenstein | 3 440 | — |
| Suède | 2 129 | 519 |
| Pays-Bas | 1 834 | 1 681 |
| RDA | 1 432 | 1 461 |
| Danemark | 1 122 | 278 |

| | | |
|------------------------|--------|-------|
| AFRIQUE. TOTAL | 11 568 | 5 118 |
| Afrique du Sud | 4 672 | 3 177 |
| Maroc | 515 | 268 |
| Tanzanie | 450 | 22 |
| Sahara esp. (Canaries) | 424 | 64 |
| Cameroun | 422 | 71 |
| Zaïre | 418 | 59 |
| Algérie | 411 | 176 |
| Rhodésie | 371 | 185 |
| Ghana | 274 | 90 |
| (...) | | |

| | | |
|-------------------------|--------|--------|
| AMÉRIQUES. TOTAL | 38 783 | 48 065 |
| Etats-Unis | 16 223 | 18 416 |
| Canada | 9 440 | 9 321 |
| Brésil | 3 985 | 4 833 |
| Argentine | 3 558 | 7 932 |
| Mexique | 1 015 | 1 210 |
| Pérou | 802 | 1 079 |
| Colombie | 766 | 894 |
| Venezuela | 723 | 805 |
| Chili | 379 | 1 227 |
| Equateur | 198 | 295 |

| | | |
|-------------------------|-------|-------|
| ASIE. TOTAL | 5 437 | 2 040 |
| AUSTRALIE. TOTAL | 3 825 | 5 334 |

¹ Plus environ 2000 Suisses « non immatriculés ».

A NOS ABONNÉS

Dernière semaine pour rattraper vos cadeaux de Noël oubliés et participer à l'élargissement de l'audience de « Domaine Public » : comme prévu, nous arrêtons à la fin du mois notre « offre spéciale » des abonnements-cadeaux (75 francs au total pour régler votre abonnement et offrir DP à la personne de votre choix).

Créations au rabais

Afin « de développer leur collaboration dans le domaine culturel et de promouvoir la création d'œuvres dramatiques en Suisse, les dix villes de Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Winterthur et Zurich ont décidé d'organiser un concours de textes dramatiques. » A la clef de ce concours un montant total de prix de 30 000 francs. Et cette précision : « Le jury décidera du nombre et du montant de chaque prix. Si la qualité des textes présentés ne justifie pas ou que partiellement l'octroi d'un prix, le jury peut attribuer une partie seulement du montant prévu, ou y renoncer. »

Voilà, dira-t-on, une heureuse initiative, propre à favoriser la création d'œuvres dramatiques dans notre pays.

Cependant, à y regarder de plus près :

Voilà un certain nombre d'auteurs dramatiques, peut-être trente, peut-être cinquante, invités à participer, c'est-à-dire à consacrer des heures, et des jours, et des semaines, et des mois, à effectuer un certain travail, sans qu'ils aient *la moindre garantie* que ce travail sera récompensé.

Bien au contraire : avec une perspective de succès qu'on peut estimer à une chance sur cinq, plus

vraisemblablement une chance sur dix... Car que faire d'une œuvre dramatique non retenue, non exécutée ? Un poème, une nouvelle, voire même un roman — on peut tenter de le faire paraître, d'en publier tout au moins un fragment dans une revue.

En d'autres termes : l'auteur dramatique est quelqu'un dont on attend qu'il travaille *pour rien*, pour le plaisir.

En d'autres termes encore : il est quelqu'un qui gagne sa vie dans l'enseignement, dans l'administration, dans la banque, etc. — et qui à *ses moments perdus, pendant ses loisirs*, crée, comme d'autres jouent aux cartes ou aux boules, ou « font » des parcours « Vita »...

Je ne sais pas s'il y a d'autres manières de procéder (participation au concours sur invitation adressée à un certain nombre d'auteurs, qui seront rétribués de toute façon, quand bien même ce serait de manière modeste ?). Mais je ne crois pas qu'on puisse imaginer façon plus fâcheuse de procéder, ni plus désinvolte à l'égard des créateurs. Encore si les critères du choix étaient connus et plus ou moins irrécusables. Le sont-ils plus que dans les arts plastiques ? On peut en douter.

Je sors de l'Exposition des Bourses fédérales. J'en ressors profondément *démoralisé*, dans les deux sens du mot : Découragé et blessé moralement. Mais de ceci, la semaine prochaine. **J. C.**

Etats d'âme, états de service

Dans une récente émission de la radio romande, Mlle Hersch, continuant sa campagne contre la proposition de nomination de Jean Ziegler à l'ordinariat a accusé notamment son collègue en l'Université et camarade socialiste de dire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Mais il y a plus fort que Jean Ziegler sur ce point et c'est précisément Mlle Hersch qui nous en fournit la preuve.

Après avoir réconciliée la philosophie et la chimie bâloise, il y a quelques mois, elle a en effet tenu

devant les trois sociétés d'officiers de la région de Bâle, à Liestal, il y a quelques semaines, une conférence sur laquelle la presse suisse romande est restée assez discrète.

Selon les journaux alémaniques, de fortes paroles ont été prononcées ce soir-là, la conférencière sachant évidemment de quoi elle parle lorsqu'il s'agit du commandement des troupes et de l'organisation militaire. C'est peu dire que Jeanne Hersch a exalté autorité et discipline dans l'armée. Au nom de la préparation de l'armée à la guerre hypothétique, elle a défendu la nécessité de désindividualiser le citoyen en uniforme et souligné le

besoin de restaurer le mythe du père et son rituel, c'est-à-dire le respect absolu de toutes les formes extérieures de l'autorité et de l'obéissance.

On se demande pourquoi elle n'a pas préconisé la réintroduction du pas de l'oie, l'un des meilleurs exercices pour faire de l'homme un robot. N'est-il d'ailleurs pas en vigueur, pour la parade, dans des armées aussi disciplinées que celles de la République démocratique allemande et du Chili ?

Pour le maintien des droits populaires

En décembre 1976, les Chambres fédérales terminaient leurs travaux de révision de la loi sur les droits politiques.

La nouvelle législation adoptée par les députés prévoit qu'à l'avenir toutes les initiatives populaires devront être munies de la clause de retrait, que la Chancellerie devra examiner le titre de l'initiative (elle aura compétence de le modifier s'il induit en erreur, contient des éléments de publicité commerciale ou personnelle ou prête à confusion), et surtout que les signatures nécessaires devront être recueillies dans un délai de dix-huit mois (jusqu'ici, pas de délai).

Référendum a été aussitôt lancé contre cette loi par le Conseil suisse des associations pour la paix. On sait par ailleurs que le Parlement est en train de réviser la Constitution fédérale : le nombre des signatures requises pour une initiative pourrait être élevé à 100 000 (actuellement 50 000) et à 50 000 (30 000) pour un référendum.

Comment ne pas conclure (voir aussi DP 390), avec le Parti socialiste vaudois, entre autres, que « la démocratie directe est dangereusement menacée » ? L'enjeu du soutien au référendum : maintenir intacts les droits civiques populaires. Des listes de signatures peuvent être obtenues au « Comité romand contre le démantèlement des droits populaires » (CP 762, 1001 Lausanne).